

DM n°2 : Secret Professionnel

Tutorat 2020-2021 : 6 QCMS



QCM 1 : Vous êtes médecin généraliste, vous recevez une patiente, indiquez la ou les propositions exactes :

- A) Vous devez garder secret tout ce qu'elle vous a dit pendant la consultation (hors dérogations)
- B) Vous n'êtes pas obligé de garder secret tout ce que vous avez compris, sachant que la patiente ne vous l'a pas dit (hors dérogation)
- C) Le secret est vaste : il concerne le médecin, les assistants et les documents médicaux qui concernent la patiente qui doivent être protégés
- D) Si vous rompez le secret, vous êtes un délinquant et vous risquez 1 an de prison et une amende
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 2 : À propos du secret professionnel, indiquez la ou les propositions exactes :

- A) Le secret est total : personne ne peut délier le médecin du secret professionnel (sauf dérogations légales)
- B) Le secret est intangible : c'est la loi du tout ou rien, tout ce qui a été vu entendu ou compris dans l'exercice de la profession est soumis au secret médical
- C) Le secret est d'ordre public, il a été instauré dans l'intérêt du patient mais aussi de la santé publique, pour une relation de confiance indispensable entre patient et médecin pour que le patient se soigne
- D) Le secret est vaste : il concerne le médecin, les assistants et les documents médicaux qui concernent le patient qui doivent être protégés
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 3 : À propos des dérogations légales au secret professionnel, indiquez la ou les propositions exactes :

- A) Il n'existe que des dérogations légales obligatoires au secret professionnel
- B) Il existe des dérogations légales obligatoires et facultatives au secret professionnel
- C) Pour les dérogations obligatoires, la loi autorise la révélation du secret
- D) Les réquisitions et les expertises judiciaires font partie des dérogations obligatoires au secret
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 4 : À propos du secret professionnel, donnez la ou les propositions exactes :

- A) Le secret professionnel concerne tous les professionnels de santé
- B) La rupture du secret professionnel est un délit qui est jugé devant le tribunal correctionnel
- C) Le secret professionnel est total, intangible, d'ordre public et vaste
- D) L'informatisation des dossiers médicaux pose un problème pour le maintien du secret professionnel
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 5 : À propos des dérogations obligatoires au secret professionnel, en font partie :

- A) La notion de secret partagé
- B) Les déclarations de naissance
- C) La législation sociale
- D) L'information donnée aux ayants-droit
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 6 : À propos des dérogations facultatives au secret professionnel, en font partie :

- A) Les maltraitances, sévices, privations
- B) Les informations médicales sur un sujet mineur
- C) Les déclarations de décès
- D) Les expertises et réquisitions judiciaires
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses